Le PG CATM

N° 1052
DÉCEMBRE 2023

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

La FNCPG-CATM a tenu son assemblée annuelle
sur la Seine à bord du bateau MS RENOIR le 15 novembre 2023.

Commission Paritaire n° 0526A05752 - ISSN 0154-7313

COMMUNIQUE

ONaCVG : Marie-Christine Verdier-Jouclas nommée directrice générale

Lors de l'assemblée statutaire de la FNCPG-CATM Véronique Paucelle-Delelis, qui nous a fait l'honneur de sa présence, nous a annoncé également son départ de l'ONaCVG. Le Président Hubert Chazeau l'a remerciée chaleureusement pour les actions qu'elle a menées depuis août 2019 et n'oublie pas que sa première participation à une assemblée annuelle en tant que directrice de l'ONaCVG fut réservée à la FNCPG-CATM.
Le 24 novembre 2023, c'est Marie-Christine Verdier-Jouclas qui prendra les rênes de l'Office. Ancienne députée « La République en marche » de la deuxième circonscription du Tarn, elle a été nommée au conseil des ministres du mercredi 15 novembre 2023.
Marie-Christine Verdier-Jouclas fut directrice d'agence bancaire et a été porte-parole de son groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. Elle est chevalier de l'Ordre National du Mérite.
La FNCPG-CATM lui souhaite la bienvenue.

PCh

Inauguration du cimetière des prisonniers de guerre à Manheim

Inauguration à Manheim, du cimetière des prisonniers de guerre français de 1870, rénové par Le Souvenir Français avec l'aide financière d'un généreux donateur Monsieur Richard Heil. Plusieurs centaines de cimetières de 1870 furent construits en Allemagne afin d'inhumer les 11 000 prisonniers de guerre Français morts durant leur captivité. Ces cimetières ont été conservés sur site par les autorités municipales allemandes. Après la rénovation du cimetière de Dresdes, Le Souvenir Français a rénové celui de Manheim.

SOMMAIRE

DÉCEMBRE 2023

UNE – Assemblée Statutaire
2 – Communiqués
3 – Editorial / Le carnet
4 – 5 – Retour sur notre assemblée
6 – Dans les départements
7 – Relais de la Flamme Sacrée
8 – La Finlande et ses réservistes
9 – La médaille de Sainte-Hélène
10 – Mémoire de captivité
11 – Publicité
12 – 13 – Assemblée nationale - Sénat
14 – Pas-de-Calais / Remise de la Clio
15 – Note de lecture / Mots croisés
16 – Publicité

Le 11 Novembre à Paris

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a présidé à 11 h la cérémonie officielle de célébration de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, sur la place Charles de Gaulle et sous l'Arc de Triomphe. L'occasion de déposer une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu, de raviver la Flamme et de saluer des anciens combattants et des familles des militaires morts pour la France.
Le centenaire du 1er allumage de la Flamme du souvenir a été également mis à l'honneur au cours d'un événement exceptionnel à 18 h, place Charles de Gaulle à Paris.
Hubert Chazeau, président de la FNCPG-CATM était convié, sur cette photo il est salué par le président de la République, avec lequel il a pu échanger.

PLAQUES FUNÉRAIRES
300x200mm

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit

Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER
8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS
Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITORIAL

Par le Président Hubert Chazeau

L'année 2023 se termine avec comme point d'orgue notre assemblée générale tenue le 15 novembre à Paris.

C'est l'occasion pour beaucoup d'entre nous de faire connaissance car il y a des changements à la tête de nos associations départementales.

De nombreux candidats cette année ont postulé pour faire partie du bureau fédéral. Bureau fédéral où toutes les composantes de la Fédération doivent apparaître par ordre quantitatif, les AFN, les Veuves, les Sympathisants et les OPEX. Trois nouveaux arrivants dans le bureau : un AFN, un Sympathisant et un OPEX. Quoi de plus logique.

L'érosion du mode combattant et de la troisième génération du feu (les AFN) entrainera sans doute une nouvelle configuration de votre Fédération.

Votre assemblée générale permet aussi de faire connaître le travail du bureau fédéral et de ses membres, cela ne m'a pas paru être le cas.

Nous essaierons dans les mois à venir de mettre en lumière chaque acteur de votre bureau afin que personne à son poste ne fasse d'ombre à ses collègues.

J'y veillerai.

Le dynamisme de votre Fédération n'est pas émoussé et il garde l'esprit transmis par nos ainés les prisonniers de guerre. Nous devons préserver les valeurs qui sont les nôtres même si elles paraissent émaner d'un monde d'avant.

Nous continuerons à nous battre pour conserver nos acquis, nos droits à réparation et à maintenir notre action sociale tout en conservant de bonnes relations avec le monde combattant et l'ONaCVG. Ne me dîtes pas que la terre tourne et que rien ne bouge.

Restons optimistes malgré les mauvaises nouvelles diffusées sur les ondes notamment sur le réchauffement climatique, tempêtes et inondations mais aussi sur les guerres en Ukraine et au Moyen Orient.

Je vous souhaite à l'occasion de ces fêtes de fin d'année d'agréables moments en famille.

Bonne année et bonne santé à chacun d'entre vous.

Que l'an 2024 vous soit clément.

Nous nous sommes recueillis en 2023 pour nos soldats Morts pour la France et Morts pour le service de la République

29/08/2023 - Sergent-chef Nicolas Mazier
Commando parachutiste de l'air n° 10
CHAMMAL - Mort pour la France

20/08/23 - Adjudant- chef Nicolas Latourte -
6e RG - CHAMMAL - Mort pour la France

18/08/23 - Sergent-chef Baptiste Gauchot -
19e RG - CHAMMAL - Mort pour la France

03/07/23 - Caporal-chef Dorian Damelincourt - BSPP -
Territoire national -
Mort pour le service de la République

10/05/23 - Adjudant-chef Guy BARCAREL -
3e REI - Territoire national -
Mort pour le service de la République

CARNET DECEMBRE 2023

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de Claude GOURET, survenu à l'âge de 88 ans.
Il était membre du Comité Fédéral et Président de l'Association départementale CPG – CATM – TOE – Veuves de l'Orne depuis 2014, après en avoir assuré le secrétariat général pendant 15 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le 10 novembre 2023 en l'église de SILLY EN GOUFFERN.
M. Claude PERALS, Président de l'Association départementale CPG – CATM – TOE - Veuves du Calvados, représentait la Fédération.

Le « PG-CATM » présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2023

Une future transition assumée et préparée pour « dans deux ans »

« *Ma mission sera de transmettre à une autre personne dans deux ans* » a annoncé Hubert Chazeau après sa réélection comme président de la fédération FNCPG-CATM lors de l'assemblée générale statutaire du 15 Novembre. Pour lui, ce sera un dernier mandat. Il espère ainsi que le passage du flambeau à un successeur se déroulera au mieux. Ceci après qu'il ait dû gérer lorsqu'il a pris la tête de la fédération à la suite du décès du président Goujat : le déménagement de la rue Copernic, l'achat d'un nouvel immeuble rue de l'Amiral Courbet (entretemps, l'installation provisoire rue Léo Delibes, pendant quelques mois), la pandémie Covid-19, la gestion du personnel et la réorganisation avec le départ de deux salariés non remplacés, le recrutement d'un nouveau directeur administratif et financier … « *Aujourd'hui, la fédération a trouvé un bon rythme de fonctionnement avec notre DAF, Christophe Caillet. Il nous faudra faire des économies* » n'a pas caché le président Chazeau en ouvrant cette assemblée générale statutaire du 15 Novembre 2023 à Paris sur un bateau, le MS Renoir, accosté quai de Grenelle entre la Tour Eiffel et la Maison de la Radio.

Commission des mandats

Outre le président, secrétaire général, trésorier, vice-présidents se sont exprimés pour présenter le bilan de cette année passée et répondre aux nombreuses questions de l'assistance, après un hommage aux disparus et un accueil des nouveaux présidents départementaux qui ont pris le relais dans les territoires. Les effectifs ont baissé comme l'a indiqué Serge Auffredou secrétaire général, à ce stade, les OPEX représentent 3% de l'ensemble. Il a insisté sur l'intégration des conjointes survivantes au Comité Fédéral qui comprend 49 titulaires et 10 suppléantes, (34 associations départementales n'ayant pas encore désigné de représentantes selon Pierrette Sarrazin vice-présidente), rappelé les avancées obtenues concernant la revalorisation de la retraite du combattant et l'obtention du demi-point fiscal pour les conjointes survivantes, l'attribution de la carte du combattant pour les séjours égaux ou supérieurs à 120 jours à cheval sur le 2 Juillet 1962, et pour toutes les missions menées en Algérie, entre le 3 Juillet 1962 et le 1er Juillet 1964, la carte de combattant pour les OPEX… « *De nombreux sujets demeurent en suspens. Ils ne sont en aucun cas ignoré, ils font l'objet d'un régulier rappel auprès des instances gouvernementales* » a-t-il précisé.

La fin de matinée a été occupée par la présentation des 17 candidats à l'élection des 10 membres du Bureau fédéral qui s'est déroulée dans une grande rigueur grâce à Christian Brettes qui présidait la Commission des mandats constituée de 9 membres.

UN ESPRIT ALTRUISTE

Après ces élections, Gérard Poupa a présenté les comptes de l'année 2022. « *Il faut rester vigilant. Nos ressources sont limitées. La fédération ne reçoit aucune subvention des collectivités. Nous vivons sur l'héritage de nos ainés. Notre fédération a contribué à la mise en œuvre de solidarités et verse des aides sociales grâce à la commission sociale* » a rappelé le trésorier. Un débat s'est déroulé sur la récupération des fonds des comptes bancaires des associations dissoutes, ou à la suite du décès d'un président et sur le déficit du journal, un participant proposant de mettre des encarts publicitaires en se rapprochant des organismes de retraites, pour le réduire. Paulette Chovelon, vice-présidente a eu l'occasion de répondre à ces questions plus précisément dans l'après-midi. « *Le journal national a trouvé un équilibre, mais les pages départementales nous coûtent cher.* » a indiqué Hubert Chazeau

Le vote à bulletin secret

« *La solidarité a toujours été le fil directeur de la fédération. Nos dirigeants ont toujours eu cet esprit altruiste* » a déclaré Pierrette Sarrazin, vice-présidente (social et conjointes survivantes) en présentant les chiffres : *40 demandes d'aide financière exceptionnelle pour motifs divers d'ordre social ont été instruites,* 6040 interventions pour les aides aux malades hospitalisés et pour 397 enfants d'adhérents présentant des handicaps profonds. Elle a rappelé que les secours d'urgence peuvent être attribués après des situations exceptionnelles comme des incendies, des inondations.

LE PROCHAIN PRESIDENT POURRAIT-IL ETRE UN OPEX ?

A la reprise, après la coupure du déjeuner, il a été question des OPEX avec Pierre Destarac, vice-président qui n'a pas caché que « *les OPEX sont un atout grâce à leur jeunesse relative* » même si le rapport CATM (40 à 44 000) / OPEX (3 000) est à leur désavantage. « *Si l'intégration des OPEX s'est faîte dans les AD, il faut qu'ils intègrent la fédération* » a-t-il

dit tout en reconnaissant qu'il y a un effort à faire en matière de recrutement, et en concluant « *les OPEX sont l'avenir de la fédération, il faut le dire !* »

Paulette Chovelon vice-présidente (Communication) a expliqué qu'elle a revu toute la présentation du journal national, grâce à une externalisation de sa composition : « *Nous avons ouvert une double page départementale qui est suivie, merci aux 52 AD qui ont envoyé un article au moins une fois. Nous avons fait appel aux adhérents pour qu'ils nous transmettent leur souvenir d'Algérie à l'occasion des 60 ans de la fin de ce conflit, 20 CATM ont participé, et bien entendu, nos pages sont ouvertes aux OPEX* ». Elle n'en a pas moins rappelé les contraintes imposées par la commission paritaire qui permettent d'avoir des coûts de distribution réduits : Pas plus de 20% de publicité, parité entre les articles d'intérêt général et ceux qui concernent la vie de la fédération : « *Le journal national en lui-même ne coûte pas grand-chose. Les éditions départementales sont gérées par le personnel de la Fédération et je n'interfère pas personnellement dans leur fabrication ! Nous travaillons à essayer d'améliorer le routage* » a-t-elle précisé, étant conscients des problèmes de « retour ». Puis revenant sur le site Internet : « *Le personnel de la Fédération l'actualise ! Nous avons décidé de revoir sa configuration avec la participation de Christophe Caillet, directeur administratif qui a suivi des formations* » a-t-elle annoncé.

Le bureau sortant

VOTRE ACTION ŒUVRE POUR LA PAIX

Après une pause, il était temps de conclure cette assemblée générale statutaire en présence de Véronique Peaucelle-Delelis, directrice de l'ONaCVG pour qui c'était la dernière participation à une réunion de la FNCPG-CATM puisque le matin même, le Conseil des ministres avait nommé une nouvelle directrice en la personne de Marie-Christine Verdier-Jouclas : « *C'est avec émotion que je m'adresse à vous, après 4 ans et 3 mois à la direction générale de l'ONaCVG* » a-t-elle déclaré en rappelant son attachement profond au monde combattant. « *La fédération y occupe une place essentielle, profondément attachée à la solidarité en soutenant ses adhérents, s'investissant dans de nombreuses actions mémorielles mises en exergue dans votre journal le PG-CATM* » a-t-elle souligné en rappelant que notre Fédération a trois sources de légitimité : légitimité historique depuis1945, légitimité démocratique avec plus de 100 000 adhérents, enfin, légitimité de l'action, la plus essentielle, en faisant de la réinsertion des prisonniers de guerre une priorité absolue, car « *votre action œuvre pour la paix et l'amitié entre les peuples* !»

Véronique Paucelle-Delelis s'exprime

« *Nous estimons actuellement à 1,5 million le nombre de ressortissants de l'ONaCVG. Jusqu'à la fin du XXIe siècle, l'ONaCVG n'aura jamais moins de 500 000 adhérents, ce qui fait qu'on peut rester confiant pour des associations... Pendant 15 ans encore, l'essentiel de nos ressortissants seront liés à la guerre d'Algérie qui a été le dernier conflit d'appelés. Après, les OPEX prendront le relais en espérant que leur nombre ne reparte pas à la hausse à cause des conflits en Europe ou au Proche Orient* » a-t-elle expliqué en concluant sur les évolutions qui ont touché l' *ONaCVG* depuis un an : l'instruction des 32 000 demandes d'indemnisation des harkis, la création de la nouvelle mention interministérielle « Mort pour la République » crée pour les fonctionnaires de la République morts en service dans la lutte contre le terrorisme ou le Covid, la transmission de la gestion du Bleuet de France à une fondation, le programme ATHOS et le changement de nom de l'ONACVG en *ONaCVG* qui est plus que symbolique : « *Il rejoint le nom de votre fédération d'ailleurs, fédération des combattants. En effet, l'Office ne délivre que des cartes de combattants. « Aider – Reconnaître – Transmettre » est notre nouvelle devise. Ce sont des verbes d'actions. Vous êtes des alliés pour cela* » a -t-elle conclu. « *On reste des porteurs de messages de paix* » a rappelé Hubert Chazeau en lui remettant la médaille de la Fédération ainsi qu'à André Rakoto directeur ONaCVG Paris – Ile de France, ainsi qu'au Directeur Général des Apprentis d'Auteuil.

L'assemblée attentive

DANS LES **DÉPARTEMENTS**

Loir-et-Cher – Droué

Le Samedi 30 septembre 2023, à Droué, commune du nord du Loir-et-Cher, était organisée par sa section , l'assemblée générale départementale du Loir-et-Cher des ACPG CATM OPEX .
A partir de 09H30, les participants étaient accueillis par son président Pascal BACCON.
Un café était offert avant l'ouverture de l'assemblée générale à 10H00.
Le président Claude NURET ouvrait cette AG devant 90 invités.
Madame le maire de DROUE Catherine MONNIER présentait sa commune et souhaitait à tous une agréable journée.
Présentation du comité directeur. Pascal BACCON souhaite quitter ses fonctions pour convenances personnelles.
Rapport d'activité par la secrétaire départementale.
Rapport financier par la trésorière départementale, intervention du vérificateur aux comptes et quitus suivi de l'approbation par l 'assemblée.
Etaient présents Monsieur le sénateur Bernard PILLEFER, Monsieur le député Christophe MARION, Monsieur Yves LECUIR, conseiller départemental représentant le président départemental Philippe GOUET, excusé, le général BEYER pour le souvenir Français, Régis DEXANT président de la légion d'honneur du Loir-et-Cher.
Vers 11H30 le défilé s'est mis en place, vingt-deux drapeaux ouvraient la marche vers le monument aux morts où quatre gerbes furent déposées.
De retour à la salle, des décorations furent distribuées aux différents récipiendaires.

Nord – Mons-en-Barœul

Après avoir lu des lettres de poilus, des petits écoliers monsois ont accompagné Mr Géry président de la section ACPG-CATM de Mons en Baroeul, Mme la secrétaire générale représentant Mr le Préfet du Nord et Mr Elegeest maire de la commune pour le dépôt de gerbes devant le monument aux Morts.

Jacques Parent, Secrétaire ACPG-CATM de Mons en Baroeul

Ille-et-Vilaine – La Chapelle-du-Lou-du-Lac

Le dimanche 12 novembre 2023, à la salle des fêtes de LA CHAPELLE DU LOU DU LAC, après les cérémonies patriotiques du 11 novembre à LE LOU du LAC et LA CHAPELLE DU LOU DU LAC(35360) une cérémonie particulière était organisée à la salle des fêtes du village pour souhaiter un excellent anniversaire à notre adhérent Joseph DEMAY né le 25 octobre 1917 (106 ans), par la remise d'une véritable œuvre d'art réalisée par un de nos membres Rémy LEGAULT, 106 ans, en bleu, blanc, rouge, mais aussi par la remise de la médaille de reconnaissance de la Nation, Joseph étant titulaire de la croix du combattant depuis 1954 = cette cérémonie, s'est déroulée en présence de quatre générations de notre «ancien» dont l'arrière-petite-fille Angelina qui s'est vu remettre l'insigne des citoyennes de la paix par Patrick HERVIOU, maire de la nouvelle commune, de son fils porte drapeau, et de son petit-fils Adjudant de Gendarmerie en tenue , toute la famille étant réunie pour l'évènement.

Alpes-Maritimes – La Trinité

Rendez-vous avec La Flamme de la Nation le 24 octobre 2023 sous l'Arc de Triomphe.
Sept jeunes étudiants du Conseil Consultatif Jeune La Trinité Victor ont souhaité participer à l'opération du centenaire de la création de la Flamme de la Nation organisée par l'ONaCVG.
Afin de pouvoir mener à bien ce projet ils l'ont présenté à la CAF des Alpes Maritimes et ont obtenu une subvention pour financer ce déplacement à Paris.
L'ADCPG-CATM-OPEX 06 a accordé une subvention pour compléter le budget nécessaire pour ce voyage de la Mémoire.
C'est aussi la volonté du Comité Directeur de l'association départementale d'accompagner ce groupe par le Président départemental Jacques BISCH.
Ce séjour fut aussi l'occasion de visiter le C.E.S.E, l'Assemblée Nationale et le Sénat, ainsi que Le Louvre et le Chateau de Versailles pour la partie culturelle de ce voyage.

RELAIS DE LA FLAMME SACRÉE
DE PARIS A VERDUN
30-31 octobre et 1er novembre 2023

Organisé par le Comité de la Voie Sacrée, avec la Ville et les Associations d'Anciens Combattants de Verdun, avec la participation des athlètes de l'association sportive du ministère de l'Intérieur et de jeunes verdunois.

Allocution de Serge Auffrédou :

En tant que président de l'Union Départementale des Associations de Combattants et victimes de guerre de l'Aude, j'ai l'honneur et le plaisir d'intervenir afin de rappeler le sens de la cérémonie qui nous réunit ce soir à Troyes.

Au terme de la première guerre mondiale, les anciens combattants émettent collectivement le vœu d'honorer leurs camarades tués au champ d'honneur ; rappelons-nous en effet que sur 8 millions de français mobilisés, près de 1,4 million d'entre eux trouvent la mort et près de 3 millions furent blessés.

Sous l'impulsion des associations, il est décidé d'inhumer un « soldat inconnu » sous l'Arc de Triomphe, à la mémoire de tous les morts de la Grande guerre, la cérémonie d'inhumation se tenant le 28 janvier 1921 à Paris. Grâce à l'initiative de Gabriel Boissy, ancien combattant, une seconde étape intervient avec la mise en place d'une Flamme du souvenir. Le 11 novembre 1923, à 18 heures, la première cérémonie se tient. Depuis elle n'a jamais cessé, même sous l'occupation allemande.

30/10 – Cérémonie à l'Arc de Triomphe
10h30 : Départ

Le 11 novembre 1938, à l'initiative de Daladier, président du Conseil, lui-même ancien combattant, la Flamme sera transportée par plusieurs centaines d'athlètes vers 5 nécropoles de la Grande guerre située dans l'Oise, la Somme, la Marne, le Pas-de-Calais et la Meuse.

Avec la disparition progressive des principaux protagonistes de la première guerre mondiale, les cérémonies de relais de la Flamme ont disparu, à l'exception de la ville de Verdun qui perpétue la tradition.

En effet, depuis 1980, le comité de la Voie Sacrée avec la ville et les anciens combattants verdunois ramènent la Flamme sous forme d'un relais pédestre de Paris à Verdun avec la participation d'athlètes de l'association sportive du ministère de l'Intérieur et de jeunes verdunois.

Cette année 2023 présente un caractère exceptionnel à plusieurs titres. En premier lieu car il s'agit comme vous l'avez compris du 100ème anniversaire de la création de la cérémonie de ravivage

30/10 – Cérémonie à Troyes - 23h00 : Départ

de la Flamme sous l'Arc de Triomphe. A ce titre, dans tous les départements, une déclinaison de cette cérémonie se déroulera le 11 novembre prochain, ou à une date proche, dans tous les chefs-lieux. A cet effet la Flamme a été ou sera prélevée comme ce fut le cas le 22 octobre pour notre département grâce à une délégation du Comité Charles de Gaulle Aube accompagnée du directeur de l'Office national des combattants et victimes de guerre.

Mais 2023 marque également le 60ème anniversaire de la création de l'Ordre national du Mérite par le général de Gaulle. Le parcours habituellement suivi, de Paris à Verdun, n'emprunte pas l'Aube mais puisqu'il s'agit de rendre hommage cette année au général de Gaulle, à l'origine de cette décoration, le relais se dirigera à Colombey-les-Deux-Églises demain matin, d'où le passage à Troyes ce soir, comme ce fut le cas d'ailleurs il y a 10 ans, nous sommes quelques-uns à en avoir conservé le souvenir.

Merci à tous pour votre présence, félicitations aux courageux participants du relais de la Flamme sacrée et à leurs accompagnateurs partis de Paris ce matin et qui seront à Verdun le 1er novembre en soirée. N'oublions pas que nous nous inscrivons tous comme les maillons d'une chaîne mémorielle et qu'il appartient à chacun d'entre nous d'être les porteurs de cette histoire.

31/10 – Cérémonie à Colombey - 13h00 : Départ

01/11 – Cérémonie à Verdun - 18h30 : Arrivée

LA DÉFENSE CIVILE S'IMPOSE DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE EN UKRAINE

La Finlande avec ses réservistes fait face à la menace russe

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le déploiement d'une « défense civile » est redevenu d'actualités. Car la stratégie de « défense totale » improvisée qui a caractérisé la résistance acharnée de l'Ukraine face à l'invasion russe, et qui aura vu aussi bien des jeunes mariés que des commerçants prendre les armes, a fasciné le public dans le monde entier. Et elle a surtout interpellé les gouvernants comme en France où l'armée veut muscler ses « forces morales » comme on préfère appeler la défense civile, alors qu'elle reste encore très embryonnaire dans l'hexagone. Celle-ci s'est imposée dans le Nord de l'Europe, dans les pays Baltes, la Suède et la Finlande, ce dernier pays ayant 1340 km de frontière commune avec la Russie, limite septentrionale de l'Union Européenne depuis l'adhésion d'Helsinki à l'UE en 1995.

« *Nous avons toujours su que nous vivions à côté d'un grand pays dont les dirigeants peuvent avoir des intérêts divergents des nôtres. Cela implique des risques, mais nous devons vivre avec, tout en restant vigilants* » expliquait dans Le monde daté des 26/27 Juin 2022, un officier de réserve dans un article consacré à « La Finlande, le traumatisme russe ». Ainsi, dès leur plus jeune âge, les Finlandais sont sensibilisés aux caractéristiques singulières de leur territoire stratégique, qui lui ont valu tant de guerres par le passé. Et dès l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les enrôlements dans les programmes de défense volontaire se sont envolés. « *L'intérêt a été environ dix fois supérieur aux années normales* » constatait un représentant de la MPK, l'Association finlandaise d'entraînement pour la défense nationale.

Il ne faut pas oublier qu'indépendante de la Russie depuis 1917 puis envahie par l'Union soviétique en 1939, la Finlande a été en guerre avec son puissant voisin pendant l'essentiel de la Seconde Guerre mondiale, finissant par s'allier de fait avec l'Allemagne nazie. Le conflit s'est traduit par la perte d'une vaste partie de son territoire puis des décennies de neutralité forcée sous l'oeil de Moscou durant la Guerre froide. « *Il n'y a pas besoin de remonter trop loin dans l'Histoire pour trouver des points de convergence* » avec la guerre en Ukraine, « *ce qui est plutôt inquiétant* », connaître les raisons pour lesquelles, elle a poussé les Finlandais à suivre des cours de défense civile, et ses autorités à définir une stratégie de « *défense totale* » : « *Nous avons préparé notre société, et nous nous sommes entraînés à cette situation depuis la seconde Guerre mondiale* » expliquait Tytti Tuppurainen, ministre finlandaise des Affaires européennes lors du déclenchement de la guerre en Ukraine. « *Après avoir passé quatre-vingts ans à vivre d'abord dans l'ombre de l'Union Soviétique, et maintenant de la Russie, la menace d'une guerre en Europe ne nous a pas pris par surprise !* ».

SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

La Finlande est l'un des rares pays d'Europe, où le service militaire obligatoire a été maintenu, occasion de rappeler d'où vient la menace, mais surtout la mobilisation de la société dans son ensemble, avec un nombre impressionnant de 900 000 réservistes pour un pays de 5,5 millions d'habitants qui compte une armée de 13 000 professionnels. Ce qui lui permettrait d'aligner une des plus grandes armées d'Europe avec 280 000 hommes. Tout le monde peut être appelé à défendre le pays les armes à la main et chacun s'y emploie, à tout niveau.

Chaque année, plus de 20 000 jeunes conscrits font leur service militaire entre 6 mois et un an, et intègrent la réserve jusqu'à l'âge de 60 ans. « *Les réservistes, c'est 96% des forces en temps de guerre, donc c'est une part très importante de la défense militaire finlandaise* ». Ainsi, une très grande part de la population adulte a reçu un entraînement militaire à un moment donné de sa vie. Et participe régulièrement à ces formations qui vont d'un niveau basique de lecture de carte ou de campement en forêt à l'entraînement au tir de précision pour snipers ou à l'usage d'arme antichar.

LA RESERVE A LA FRANCAISE

Ainsi, cette question du déploiement d'une défense civile en France, à l'image de la Finlande, est en train de s'imposer en France depuis le début de la guerre en Ukraine. La question de la résilience de la société a fait l'objet d'un rapport parlementaire et fait partie d'un des axes de la loi de programmation militaire qui prévoit d'impliquer la société civile dans la protection du pays, mais « sans avoir l'urgence des pays du Nord » comme la Finlande. Selon les réflexions menées sur ses « forces morales », plusieurs solutions seraient envisagées : **Tout d'abord, un doublement de la réserve nationale qui serait alors composé de 40 000 personnes (24 500 dans l'armée de terre, 6500 pour la marine et 6500 pour l'armée de l'air) en atteignant le ratio d'un réserviste opérationnel pour deux militaires à l'horizon 2030, auquel tient Sébastien Lecornu, ministre des armées** : « *Sous l'uniforme, que vous soyez d'active ou de réserve opérationnelle, vous risquez votre vie pour défendre la patrie. Là où l'uniforme ne distingue pas, là où l'engagement ne varie pas, il n'y a pas lieu de distinguer* », expliquait-il. Il a donc fixé comme objectif « *l'intégration parfaite des militaires de réserve opérationnelle dans les rangs des armées, en leur confiant les mêmes missions - y compris en opération extérieure* » : « *La réserve devra être mobilisable rapidement et utilement le jour où un péril constaté, actuel ou prévisible, adviendrait pour notre nation* ». Ainsi certaines unités seraient composées uniquement de réservistes comme « *de futures flottilles côtières de la marine nationale* » ou des escadrilles sur chaque base aérienne.

UNITES TERRITORIALES ET SNU

Encore faut -il rendre attractive la réserve. C'est tout le travail engagé par la garde nationale, organisme méconnu chargé de fédérer l'ensemble des réservistes opérationnels des armées, de la gendarmerie et de la police. Elle a mis en place des conventions signées avec les entreprises pour faciliter le détachement d'employés un mois par an, avec des aides fiscales.

Parmi les autres pistes de réflexions : la création d'Unités territoriales et surtout le SNU (Service National Universel), formation proposée aux jeunes de 15 à 17 ans sur la base du volontariat pendant 12 jours, qui devrait évoluer.

Paul Philippart

LA MÉDAILLE DE SAINTE HÉLÉNE
CRÉÉE PAR NAPOLÉON III
La première médaille commémorative d'une expédition militaire

© Jean-Louis Piard

La médaille de Sainte-Hélène fut créée par Napoléon III par un décret du 22 août 1857, presque une décennie après le lancement d'une campagne en faveur des vétérans napoléoniens après l'élection présidentielle de 1849. Elle est dédiée aux « compagnons de gloire » de Napoléon Ier dans les « campagnes de 1792 à 1815 », afin de satisfaire en partie les dernières volontés de Napoléon Bonaparte telles qu'écrites dans son testament à Sainte Hélène.

Rédigées en trois parties, la dernière est un acte de reconnaissance à l'égard de ceux qui, de 1792 à 1815, ont combattu « *pour la gloire et l'indépendance de la France* ». Dans ce but, il lègue la moitié de son patrimoine privé, qu'il estime alors à près de 204 millions, montant qu'il considère avoir économisé sur sa liste civile — 28 millions par an —, à des villes et à tous les soldats de la Grande Armée, ce que le gouvernement royal refuse, d'où les multiples procès intentés par ses légataires. Pour mettre en œuvre la disposition du testament impérial alors que la clause testamentaire ne peut être respectée, Louis-Napoléon Bonaparte « *voulant honorer par une disposition spéciale les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France dans les grandes guerres de 1792 à 1815* » accorde une médaille commémorative et une petite pension attribuées à tous les anciens compagnons d'armes de l'Empereur, soit près de 405 000 survivants (Français, Allemands, Belges, Polonais, Danois, Irlandais, etc.). Il appelle cette nouvelle décoration « Médaille de Sainte-Hélène ». La création de cette médaille recouvre des enjeux politiques importants : « *Elle légitime le régime de Napoléon III dans le concert des nations, car il s'agit d'une médaille internationale attribuée quelle que soit la nationalité du récipiendaire. Sur le plan intérieur, le choix de la date de 1792 comme début de la période considérée inscrit le Second Empire dans la continuité de la Révolution française. Enfin, elle permet de régler la succession de Napoléon Ier et d'affirmer la filiation dynastique avec son neveu, Napoléon III* ».

Cette médaille a été dessinée et réalisée par le sculpteur Désiré-Albert Barre. À l'avers, se trouve le profil de l'empereur Napoléon I[er], et au revers ce texte : « *Campagnes de 1792 à 1815. À ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, Ste Hélène 5 mai 1821* ». Elle est présentée dans une boîte de carton au couvercle recouvert d'un papier blanc glacé portant en relief l'Aigle Impérial et l'inscription « *Aux compagnons de gloire de Napoléon 1[er] - Décret du 12 août 1857* ».

Cette médaille de bronze est portée à la boutonnière, suspendue à un ruban vert et rouge framboise à raies très étroites. En raison de la patine du bronze, elle est surnommée « la médaille en chocolat ».

UNE REMISE OFFICIELLE EN GRANDE POMPE

La première distribution a lieu le 15 août 1857 présidée par l'empereur Napoléon III qui remet lui-même la médaille à Jérôme Bonaparte alors âgé de 75 ans. Les maréchaux Vaillant (ministre de la Guerre), Magnan, Pelissier, Baraguey d'Hilliers, Hamelin (ministre de la Marine), le Gouverneur des Invalides, Ornano ainsi que bon nombre de généraux de division et de brigade, d'amiraux, de vice-amiraux et de contre-amiraux, en sont titulaires

Localement, la remise de la médaille est l'occasion de cérémonies officielles organisées en grande pompe : les rues pavoisées, le cortège officiel marche derrière la fanfare des pompiers et aboutit devant l'hôtel de ville où le discours du maire précède la remise des décorations. Elle est suivie d'un banquet et une illumination clôt la journée. Pour beaucoup des récipiendaires, cette médaille, arborée à la boutonnière, est une marque essentielle de reconnaissance sociale. Avant 1871, la mention « décoré de la médaille de Sainte-Hélène » est fréquemment ajoutée aux actes de décès. Le dernier médaillé français, L. V. Baillot, meurt le 9 Avril 1898 à l'âge de 105 ans, après avoir été également décoré de la Légion d'Honneur par le président de la République

Elle est considérée comme la première « médaille commémorative » française. Avant cette date, la France ne possède pas de médaille remise à tous les participants d'une campagne donnée. Pendant la campagne de Crimée et l'expédition en mer Baltique, les médailles commémoratives britanniques sont attribuées aux militaires français, avec l'autorisation de l'empereur Napoléon III. Depuis lors, les différents régimes politiques de la France ont créé de nombreuses médailles commémoratives à l'occasion des expéditions militaires et des guerres de la fin du XIX[e] et du XX[e] siècle.

P.P.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG **CATM**

Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** (1) par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros.**

Nom . . . . . Prénom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Code postal . . . . . Ville . . . . . .

MÉMOIRE DE LA CAPTIVITÉ

Nous publions ci-dessous la mémoire d'un descendant de prisonnier de guerre, certains d'entre vous s'y retrouveront, le grand-père mort pour la France durant la première guerre mondiale, le père captif en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale, puis mort jeune.

Mon père, Paul, Etienne Granger est né le 28 décembre 1914 à Excideuil et il est mort le 17 janvier 1955 à Brive, il venait d'avoir 40 ans....

Son père à lui, Etienne, ouvrier à la Cie d'Orléans à Périgueux, était mort en 1917 des suites d'une exposition aux gaz de combat en 1916. Mon père et ses deux frères ont alors été « adoptés par la Nation » comme on disait à l'époque.

La mère de mon père, veuve de guerre, était employée au P.O. C'est donc tout naturellement que mon père entra comme apprenti à la Cie d'Orléans en 1931. Comme beaucoup d'employés du P.O., il effectua son service militaire au 5ème régiment de Génie de Versailles. Ce régiment était spécialisé dans la maintenance et la réparation des voies ferrées.

A la déclaration de la guerre, le 1er septembre 1939, il fut mobilisé au dépôt du Génie n° 15 à Toul et fait prisonnier le 23 juin 1940 à Saint-Maurice sur Moselle dans le département des Vosges.

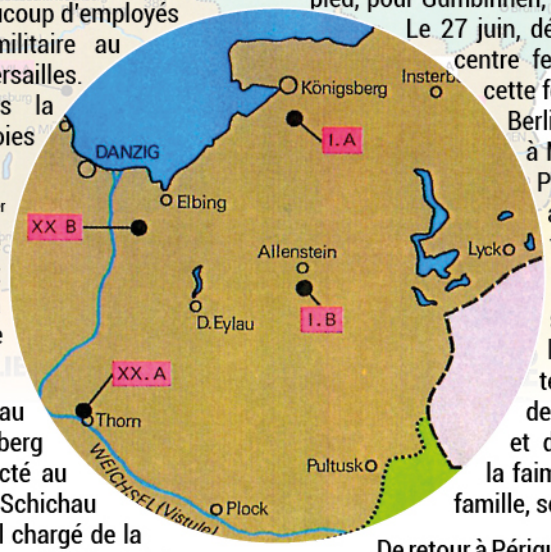

De là, il est envoyé en Allemagne au Stalag IA (Stablack) prés de Königsberg en Prusse Orientale, d'où il sera affecté au 44ème Kommando de travail à l'usine Schichau de Königsberg. C'est un chantier naval chargé de la maintenance, de la réparation et du contrôle des bâtiments de la Kregsmarine. C'est là qu'il fit la connaissance d'une jeune allemande qui travaillait au laboratoire d'analyses de l'usine et qu'il entreprit avec elle une relation dangereuse, car interdiction était faite aux P.G. de fréquenter les allemandes et aux allemandes bien sûr d'entretenir une quelconque relation avec les P.G. Cette jeune femme berlinoise, Margarete Meinecke, habitait avec sa mère dans la banlieue proche de Königsberg, à Ponarth. Je me permets de citer ici le journal de captivité d'un PG belge compagnon d'infortune de mon père, qui travaillait également dans le chantier naval : « Elle avait une connaissance parfaite de la langue de Voltaire. Elle était considérée comme des nôtres et les services qu'elles nous rendait étaient considérables. De ce fait, elle connaissait nombre de nos secrets... Dans le plus grand secret, Margarete Meinecke était la fiancée d'un transformé, Paul Granger, originaire du Périgord et ils s'entendaient très bien ensemble. »

En août 1943 les P.G. français reçurent la visite du général Didelet, prisonnier lui aussi dans un offlag et nommé ambassadeur des P.G. qui leur proposa de devenir des travailleurs civils, abandonnant ainsi leur statut de P.G. On les appela par la suite les transformés. On leur fit miroiter quelques avantages dont l'un surtout intéressa beaucoup de P.G. : l'autorisation de sortir et d'entrer dans le camp en vêtements civils. Mon père profita largement de cette mesure pour rencontrer encore plus fréquemment sa fiancée, ce qui ne veut pas dire que c'était moins risqué !

A mesure que l'Armée Rouge avançait vers « la forteresse Königsberg », les choses se compliquèrent, les fréquents bombardements rendaient les sorties de plus en plus dangereuses. La ville se vidait de ses habitants et ma mère quitta Königsberg en février 1945 pour se réfugier près de Berlin.

Mon père fut libéré par les Russes le 7 avril 1945. Avec d'autres P.G., ils s'étaient réfugiés dans les abris de l'usine, leurs gardiens les ayant abandonnés à leur sort depuis longtemps pour échapper aux soldats russes. Ils partirent en colonne, à pied, pour Gumbinnen, regroupés dans une ancienne caserne. Le 27 juin, départ à pied pour Insterburg, un grand centre ferroviaire. Le 29 juin, départ en train cette fois-ci en direction de Berlin. Passage à Berlin le 5 juillet, puis une semaine d'attente à Magdebourg, en camp. Enfin, il arrive à Paris le 19 juillet 1945 où il quitte trois amis P.G. pour rejoindre Périgueux en train.

Il avait ainsi passé cinq années de sa vie en captivité, très loin de chez lui : ses lettres de captivité à sa mère témoignent de la dureté des conditions de vie en camp, de la rigueur des hivers et du manque de vêtements chauds, de la faim et de la souffrance de ne pas voir sa famille, ses frères, ses copains.

De retour à Périgueux, il mit tout en œuvre pour faire venir sa fiancée qui, en octobre 1945 à Berlin, avait donné naissance à une petite fille. Ce n'est qu'en juillet 1946, après bien des tracas administratifs et des interrogatoires, des vaccinations et autres vérifications, que ma mère put descendre du train en gare de Périgueux, accompagnée de sa petite fille et en se demandant comment elle serait accueillie par la famille française. Peu de temps après son arrivée en France, ma mère écrivait à son amie d'enfance juive réfugiée en Suède qu'elle avait l'impression de vivre au pays de Cocagne.

Mes parents se marièrent à Périgueux le 26 octobre 1946, jour du premier anniversaire de ma sœur, et vécurent heureux pendant dix ans au sein de la communauté cheminote jusqu'à ce jour terrible de janvier 1955 qui laissa ma mère veuve avec ses trois enfants. Deux de ces enfants devaient devenir par la suite professeurs d'allemand !

« *Je voudrais remercier Hubert Chazeau de m'avoir donné l'opportunité de raconter l'histoire de ma famille en Dordogne, une petite histoire dans la grande Histoire, celle des livres, la petite histoire de deux êtres humains qui, dans le chaos indescriptible de l'Europe de l'époque, ont su se rencontrer, s'aimer et espérer.* »

Fuites urinaires masculines
Des solutions existent

En France, **plus de 700 000 hommes**[1] souffrent de troubles urinaires.

Les Laboratoires Coloplast proposent une solution efficace qui améliore la qualité de vie des patients[2] : **la solution Conveen®**

Une solution procurant un sentiment de sécurité[2]

Étui pénien auto adhésif Conveen® Optima	Poche de recueil d'urine Conveen® Active	Solution Conveen®
Efficace sur le recueil des fuites[2]	*Discrète*[2]	*Maîtrise des odeurs*[2]

ÉCHANTILLONS GRATUITS

Par téléphone au : **0 800 01 58 68** Service & appel gratuits puis tapez 1

Ou par coupon réponse :

› En retournant ce coupon sous enveloppe SANS AFFRANCHIR à :
Laboratoires Coloplast
SERV RELATIONS UTILISATEURS CONTINENCE
AUTORISATION 72889
94129 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

› Ou rendez-vous sur notre site : https://www.coloplast.fr/coloplast/utilisateurs/conveen-presse/

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Pour recevoir vos échantillons gratuits pour un usage personnel, conformément à la politique de Gestion des Données personnelles dont vous avez pris connaissance (en savoir plus sur www.coloplast.fr/donnees-personnelles) merci de cocher l'une des options suivantes :

☐ J'accepte la collecte et le traitement de mes données de santé pour répondre à ma demande ET recevoir des communications de la part de Coloplast en lien avec ma situation.

☐ J'accepte la collecte et le traitement de mes données de santé pour répondre à ma demande.

AP_PG_CTAM 2324

Avec votre consentement comme base juridique, Coloplast recueille et traite vos données personnelles, dans le but de gérer les relations avec les utilisateurs de nos produits (réclamations, envoi d'échantillons/d'informations sur nos produits et services). Vos données sont destinées à Coloplast (notamment au Service Relations Utilisateur) et ses sous-traitants lorsque Coloplast utilise des systèmes fonctionnant sur des plateformes tierces ou implique des tiers dans le traitement des données. Tout transfert de données à des tiers sera effectué uniquement aux fins spécifiées et géré selon les instructions de Coloplast. En cas de traitement de données en dehors de l'U.E., un niveau de protection équivalent à celui de la zone européenne sera garanti par des clauses contractuelles types adoptées par l'UE ou par un mécanisme de certification européen sur la protection des données. Vos données seront conservées tant qu'il existe une relation active entre vous et Coloplast (relation considérée inactive en l'absence de communication entre vous et Coloplast pendant cinq ans). Vous pouvez écrire à privacyrequests@coloplast.com à tout moment pour retirer votre consentement, demander l'accès, la rectification, la suppression de vos données et leur portabilité, la limitation du traitement de vos données ou vous y opposer. Pour toute question, contactez-nous à Laboratoires Coloplast - Département SRU, 6 rue de Rome, 93561 Rosny-sous-Bois cedex (contact.france@coloplast.com), consultez notre politique générale sur la protection des données (https://www.coloplast.com/global/privacy-notice/privacy-notice---french/), ou contactez notre délégué à la protection des données à : dataprotectionoffice@coloplast.com. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. La solution Conveen® est composée d'un étui pénien Conveen® Optima et d'une poche Conveen® Active à usage unique : ces dispositifs médicaux destinés à l'incontinence urinaire masculine sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Fabricant : Coloplast A/S. Attention, lire attentivement la notice d'instructions avant utilisation. Pour plus d'informations, consultez votre professionnel de santé. Communication destinée aux patients.

1. Pr Pierre Costa - Urologue CHU Caremeau - Nîmes - Conférence de presse - Nouveautés dans la prise en charge de l'incontinence urinaire - Maison de l'Amérique Latine - Jeudi 15 avril 2010. 700 000 hommes incontinents urinaires. Diapositive n°15.
2. Chartier-Kastler E *et al.* BJU Int. 2011 Jul; 108(2): 241-7. Étude clinique comparative évaluant l'impact sur la qualité de vie de l'utilisation des étuis péniens Conveen® Optima chez 58 hommes incontinents urinaires. Efficacité notée 7,5 sur une échelle de 0 (très mauvais) à 10 (très bon). Discrétion notée 7,6 sur une échelle de 0 (très mauvais) à 10 (très bon). Sentiment de sécurité noté 7,1 sur une échelle de 0 (très mauvais) à 10 (très bon). Gestion des odeurs notée 8,4 sur une échelle de 0 (très mauvais) à 10 (très bon).

Soins des stomies/Continence/Soins des plaies/Urologie interventionnelle

www.coloplast.fr.

Laboratoires Coloplast - SAS : Société par actions simplifiée
Siège social : 38 rue Roger Salengro 94120 Fontenay-Sous-Bois Téléphone : 01 56 63 17 00
Capital social : 22 001 980 Euros - RCS CRETEIL 312 328 362 - SIREN : 312 328 362
CODE NAF (ex APE) : 4646Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 18 312 328 362
www.coloplast.fr Le logo Coloplast est une marque enregistrée par Coloplast A/S, DK-3050 Humlebaek.
© Tous droits réservés aux Laboratoires Coloplast

Coloplast

ASSEMBLEE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Hubert Brigand (Les Républicains – Côte-d'Or) concernant la réévaluation de la grille indiciaire d'une PMIVG

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/09/2023 – Page 8292.

En 2021, le groupe de travail (GT) tripartite réunissant représentants du Parlement, des associations d'anciens combattants et de l'administration, a émis un certain nombre de recommandations tendant à l'amélioration des dispositifs liés au code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Aucun participant à ce GT n'a à l'époque signalé le besoin d'une révision du quantum de points associé aux différents taux d'invalidité, prévu au 1 de l'annexe 1 du CPMIVG. En revanche, les travaux conduits ont mis en lumière la nécessité d'apporter des améliorations au guide-barème, qui est le document établissant la correspondance entre les symptômes et le taux d'invalidité à retenir, au regard du caractère déterminant de ce référentiel dans les décisions prises par les diagnostics réalisés par les médecins experts agréés par le ministère des armées ainsi que pour ceux diligentés par le président de la commission des recours de l'invalidité. A cette fin, le plan ministériel d'accompagnement des militaires blessés et de leur famille lancé par le ministère des armées en mai 2023 prévoit d'actualiser le guide-barème. Ces travaux en cours permettront de faire évoluer la description des invalidités pour tenir compte de l'évolution des pratiques médicales et ainsi garantir une meilleure adéquation entre le taux d'invalidité retenu et l'incidence de cette invalidité sur la vie quotidienne du militaire. En outre, pour répondre à la problématique de hausse de l'inflation dans le contexte économique actuel, le Gouvernement a décidé de modifier les modalités de revalorisation annuelle de la valeur du point d'indice PMI pour l'année 2023, répercutant avec un an d'avance l'évolution de l'indice de traitement brut – grille indiciaire de la fonction publique de l'Etat (ITB-GI) du troisième trimestre 2022 sur la valeur du point PMI. Un premier arrêté est intervenu le 27 décembre 2022, portant la valeur du point de PMI à 15.59 euros, et un second le 24 mars 2023, fixant cette valeur à 16.63 euros, avec effet rétroactif au 1er janvier. La revalorisation atteint donc 3.85 %, protégeant les bénéficiaires d'une PMI contre l'érosion du pouvoir d'achat liée à l'inflation. Ainsi, compte-tenu de ces éléments, le Gouvernement ne prévoit pas de revoir à la hausse la grille indiciaire applicable aux pensions militaires d'invalidité selon le grade du pensionné.

Question de M. Frédéric Boccaletti (Rassemblement National – Var) concernant la reconnaissance des blessures psychiques

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/09/2023 – Page 8293.

La notion de blessure psychique est reconnue de façon ancienne, multiple et effective, dans la réglementation applicable aux militaires. Ainsi les « troubles psychiques de guerre » sont précisément détaillés et objectivés dans le guide barème annexé en partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Sur cette base, les militaires atteints de ces pathologies peuvent obtenir, sans difficulté, une indemnisation de leurs séquelles au travers d'une pension militaire d'invalidité. L'absence de toute prescription au sein de ce code permet d'introduire une demande, à tout moment, y compris plusieurs dizaines d'années après les faits, ce qui permet de traiter de façon optimale la reconnaissance de troubles psychiques révélés des années après les événements en cause. De la même façon, les militaires atteints de blessures psychiques peuvent bénéficier d'allocations versées par les fonds de prévoyance militaires et de l'aéronautique dans des conditions strictement identiques à celle d'un blessé physique. L'homologation d'une blessure contractée en opération de guerre ou au cours d'opération extérieure ouvre droit à diverses mesures spécifiques : l'octroi de la carte du combattant, l'apposition de la mention Mort pour la France » sur l'acte de décès du militaire, la remise de la médaille de blessés de guerre ainsi qu'un montant minimum garanti de la pension de retraite versée pour infirmités et la validation d'une bonification de campagne double. La blessure de guerre désigne « toute atteinte à l'intégrité physique ou psychique présentant un certain degré de gravité et se rattachant directement à la présence de l'ennemi, c'est-à-dire au combat ou indirectement en constituant une participation effective à des opérations de guerre, préparatoires ou consécutives au combat ». Cette définition souligne l'égalité de traitement entre les blessures psychiques et physiques, qui font l'objet d'une même reconnaissance en vue de leur prise en charge, conforme à l'esprit de fraternité qui caractérise la communauté militaire. Concernant le parcours de soins, il est nécessaire de préciser que l'analyse de circonstances de la blessure et l'établissement du lien de causalité entre l'exécution de la mission commandée et la blessure restent nécessaires, quelle que soit la nature de la blessure, que celle-ci soit physique ou psychologique. Cette expertise doit donc nécessairement être réalisée par un organisme spécialisé, composé de médecins experts dans le domaine de la pathologie. Cette expertise collégiale agrège tous les éléments utiles à la bonne appréciation du lien au service. Elle garantit, d'une part, une harmonisation et une équité de traitement des dossiers et, d'autre part, une pension correctement évaluée et juste. Enfin, au regard de la spécificité des blessures moins visibles ou plus différées dans le temps, comme peut l'être la blessure psychique, il apparaît peu opportun voire impossible d'en constater l'existence dès le théâtre d'opérations, la consolidation ou au contraire la révélation étant susceptible de survenir plusieurs années après le fait générateur. C'est pourquoi, pour sécuriser les droits de l'ensemble des blessés (physiques ou psychiques), la demande d'homologation de la blessure en blessure de guerre est imprescriptible. Ainsi, 75% des homologations de blessures de guerre prononcées l'ont été pour des causes de blessures psychiques. Ce chiffre démontre, à lui seul, que le dispositif d'homologation est parfaitement adapté à la prise en compte des blessures psychiques. Dès lors, le Gouvernement n'entend pas modifier la règlementation en vigueur en reconnaissant de manière systématique la qualité de blessure de guerre à la blessure psychique dès le théâtre d'opération. S'agissant des efforts de simplification administrative, le plan d'action 2023-2027 relatif à l'accompagnement des militaires blessés et de leur famille, dévoilé le 10 mai dernier, poursuit notamment l'objectif de

simplification de l'accès aux droits et de renforcement de la réparation des préjudices. Il a pour but de garantir à tous les militaires présentant une blessure physique et/ou psychique, contractée en service ou à l'occasion du service, une parfaite articulation du parcours de soins avec les parcours administratifs, psychosocial ou de réinsertion professionnelle, et prend en compte les familles éprouvées. Ainsi, des mesures de simplification des démarches et des processus de traitement des demandes seront mises en œuvre, à travers notamment l'élargissement des cas d'attribution automatique des droits, la réduction du nombre de démarches et une meilleure accessibilité de celles-ci à travers le développement et l'amélioration des outils numériques.

Question de Mme Bénédicte Auzanot (Rassemblement National – Vaucluse) concernant la commission nationale sur les préjudices subis par les harkis.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/10/2023 – Page 8777.

La loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance et réparation des préjudices subis par les Harkis et leurs familles a institué auprès de la Première ministre une commission nationale indépendante dont la composition a été fixée par le décret n° 2022-394 du 18 mars 2022 qui prévoit que les membres ne reçoivent aucune instruction dans l'exercice de leurs attributions. Il n'est pas prévu de modifier la composition de cette commission.

Question de Mme Anne Le Hénanff (Horizons et apparentés – Morbihan) concernant la port de l'uniforme pour les anciens militaires radiés pour infirmité

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/10/2023 – Page 8779.

L'arrêté du 14 décembre 2007 relatif au port de l'uniforme militaire par les réservistes de la réserve militaire, les anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade et les anciens militaires n'appartenant à aucune de ces deux catégories, permet aux anciens militaires de revêtir, sur le territoire national, l'uniforme dans les mêmes conditions que les réservistes. Toutefois, en l'état actuel du droit, l'honorariat des grades militaires n'est pas ouvert aux anciens militaires d'active qui, ayant été définitivement réformés, ne peuvent être versés dans la réserve opérationnelle au titre de leur obligation de disponibilité ainsi que, éventuellement, d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle. De cette exclusion découle l'impossibilité pour eux de se prévaloir du grade dont l'uniforme, qu'ils sont admis à porter, comporte les insignes, ce qui constitue une anomalie à laquelle le ministre des armées a décidé de remédier. Les dispositions règlementaires relatives à l'honorariat vont donc être modifiées. Un décret relatif à diverses mesures de reconnaissance relatives aux militaires et aux volontaires de la réserve citoyenne, qui sera prochainement publié, prévoit que : « les militaires de l'armée d'active radiés des cadres ou rayés des contrôles au titre de la réforme définitive [...], sont admis de droit, sur leur demande, à l'honorariat de leur grade par décision du ministre des armées ou, pour ceux de la gendarmerie nationale, par décision du ministre de l'intérieur. » Cette nouvelle mesure permettra aux anciens militaires inaptes à servir dans la réserve opérationnelle de se prévaloir de leur grade et d'en porter l'uniforme dans les cas prévus par la réglementation. Elle répond à un souci d'équité et de reconnaissance à l'égard de cette catégorie d'anciens militaires, conforme aux objectifs du plan « Blessés 2023 – 2027 » mis en œuvre par le ministre des armées, qui vise à accompagner les militaires blessés et leurs familles en développant notamment des dispositifs de reconnaissance. Cette mesure vise aussi à améliorer la visibilité des armées à favoriser ainsi le lien entre la Nation et les armées dans les territoires.

Question de M. Carlos Martens Bilongo (La France insoumise – Nouvelle Union Populaire écologique et sociale – Val-d'Oise) concernant la reconnaissance du 27 octobre 1940 – Manifeste de Brazzaville.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/10/2023 – Page 8780.

L'ensemble de l'action du général de Gaulle et des résistants est célébrée chaque année le 18 juin, à l'occasion de l'anniversaire de son appel de Londres. A cette occasion, une cérémonie au Mont-Valérien, présidée par le président de la République, rappelle l'action héroïque de la France libre et de son chef. Le manifeste de Brazzaville est à relier à l'appel du 18 juin 1940. Il est une première application de la volonté du chef de la France libre de continuer le combat en s'appuyant sur l'Empire et les Alliés. Le texte de ce manifeste est aisément consultable par tous sur le site internet du réseau Canopé du ministère de l'éducation nationale et de jeunesse. La commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, présidée par Monsieur André Kaspi, avait mené une étude à la demande du Gouvernement sur les commémorations nationales et présenté ses conclusions en novembre 2008. Selon le rapport de la commission, « les commémorations publiques ou nationales sont trop nombreuses. Elles atteignent aujourd'hui le nombre de 12, soit deux fois plus qu'en 1999. Leur nombre pourrait encore augmenter dans les années à venir. Ce qui entraîne une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande majorité de la population, un affaiblissement de la mémoire collective, des particularismes qui vont à l'encontre de l'unité nationale ». A l'époque, les membres de la commission avaient suggéré que seules « trois dates devaient faire l'objet d'une commémoration nationale : le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie, le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française. Bien entendu, dans toute la mesure du possible, les commémorations nationales seront intégrées dans le processus de la construction européenne ». Par ailleurs, cette instance de réflexion avait proposé que « les autres dates ne seraient pas supprimées. Elles deviendraient des commémorations locales ou régionales. De temps à autre, elles revêtiraient un aspect exceptionnel, comme ce fut le cas en 2004 pour les débarquements alliés de 1944 ». Interrogé par un parlementaire sur les conclusions de ce rapport, le Gouvernement avait d'emblée écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. « S'il est nécessaire de veiller à éviter la multiplication du nombre de création de journées nationales – six nouvelles dates crées entre 1999 et 2003, il n'est toutefois pas dans les intentions du Gouvernement de supprimer une commémoration quelle qu'elle soit » [1]. Le Gouvernement n'entend donc pas remettre en cause le calendrier commémoratif tel qu'il se présente actuellement. [1] : Question écrite Assemblée nationale n° 35881 de Monsieur Liebgott Michel ; Ministre interrogé : Défense et anciens combattants ; Question publiée au JO le 25/11/2088, page 10087 ; Réponse publiée au JO le 03/02/2009, page 1041.

Inondations du Pas de Calais
Message de la FNCPG-CATM

Comme un communiqué en a informé les Présidents des associations départementales, notre Fédération Nationale reste à l'écoute d'éventuelles conséquences des intempéries récentes chez nos amis adhérents et adhérentes.

Le Président départemental de l'association du Pas de Calais a communiqué une première liste de sinistrés et nous le remercions. Immédiatement la décision d'une aide d'urgence, que permettent les fonds sociaux de notre Fédération, a été prise et le nécessaire pour son envoi a été réalisé. Elle ne peut être que modique par rapport à l'immensité des dégâts, mais elle est aussi le symbole de notre soutien, de notre solidarité et de notre amitié sans réserve dans l'épreuve qui atteint une partie des nôtres.

Pierrette Sarrazin
Vice-Présidente

Communiqué de presse

L'association Départementale des ACPG CATM TOE OPEX et Veuves du Pas de Calais agit solidairement envers ses adhérents victimes des inondations qui ravagent une grande partie du département suite aux crues provoquées par des pluies continues depuis près d'un mois.

déjà 20 dossiers d'aide d'urgence ont été traités au siège départemental situé 88, rue d'Amiens à ARRAS puis transmis aux Présidents des comités locaux concernés par les inondations pour être remis aux sinistrés Anciens Combattants.

Certes, nous ne pourrons pas remplacer le bien détruit mais, les Anciens Combattants d'Algérie de Tunisie et du Maroc avec les OPEX se veulent être solidaires de tous ceux qui sont touchés par un sinistre comme ils le sont envers la Veuve d'un Combattant qui décède.

Unis nous étions, unis nous sommes, unis et solidaires nous resterons.

Le Président Départemental
Albert DECOIN

Grande tombola *au profit* de la *Fondation des Apprentis d'Auteuil*

Le 14 Novembre dernier, les membres du Bureau Fédéral ont procédé rue de l'amiral Courbet, à la remise du 1er prix de la tombola.

La FNCPG-CATM avait organisé une grande tombola du 11 janvier au 31 juillet 2023 à laquelle de nombreuses associations départementales ont participé en proposant des billets à leurs adhérents au prix de 2 €. Cette tombola s'inscrit dans la liste des actions humanitaires que nous avons menées au fil du temps.

Le tirage au sort a eu lieu devant huissier de justice le 3 septembre dans l'après-midi, un chèque de 50 000 € a été remis à la Fondation des Apprentis d'Auteuil, peu de temps avant de participer au ravivage de la Flamme de la Nation, comme nous le faisons chaque année en mémoire du 3 septembre 1949, date anniversaire de la FNCPG-CATM.

L'heureux gagnant, adhérent de l'association départementale de la Somme, est venu en famille pour réceptionner le 1er prix, une Renault Clio d'une valeur de 19 000 € (carte grise comprise). Il s'agit de Monsieur Gilles HEQUET qui nous a déclaré : « Je n'ai jamais rien gagné, sauf à être connu ! » tout en nous exprimant ses remerciements les plus vifs. A noter que Monsieur HEQUET fêtait son anniversaire le lendemain, 15 novembre. Quel beau cadeau d'anniversaire !

LES MOTS CROISÉS
de François Creseveur

PROBLÈME 259

HORIZONTALEMENT

1 – Forme de mémoire
2 – Forme de cor – Enduit mais aussi un vêtement
3 – Sympathie pour les autres
4 – Mouvement contestataire – Sans quoi (à mettre omettre dans le bon sens)
5 – Peuvent être anglaises mais aussi de mesures – Expression d'un désaccord
6 – Peut-être héraldique ou grecque – Accessoire de jeu
7 – Sa réputation est-elle surfaite – Mort mais il y a quelque temps
8 – Il est de la classe – Il est du village
9 – Etude des unités linguistiques
10 – Pimente une discussion – S'emploie au pluriel – A cessé d'être

VERTICALEMENT

A – Les mémoires des mots
B – Otello mais pas Othello – Dans le cas présent évite de répéter cette marque d'enthousiasme
C – Quatre-vingt dixième usité en Suisse
D – Il n'est pas Juif (mais il faut le mettre dans l'ordre pour le savoir) – Licorne de mer
E – Suivant son utilisation supporte plus ou moins la pression – Marque le temps, l'état, la manière
F – Un sous marinier est très attentif à ces ondes – Il fut un temps ou il était utilisé dans les Bureaux d'études
G – Associé au Danube – Tué mais il y a quelque temps
H – On peut le faire – Le chef à bord
I – Intermittent
J – Il œuvra pour l'éducation des jeunes filles – Ils ont vus le jour – Conséquence d'un vœu non exprimé.

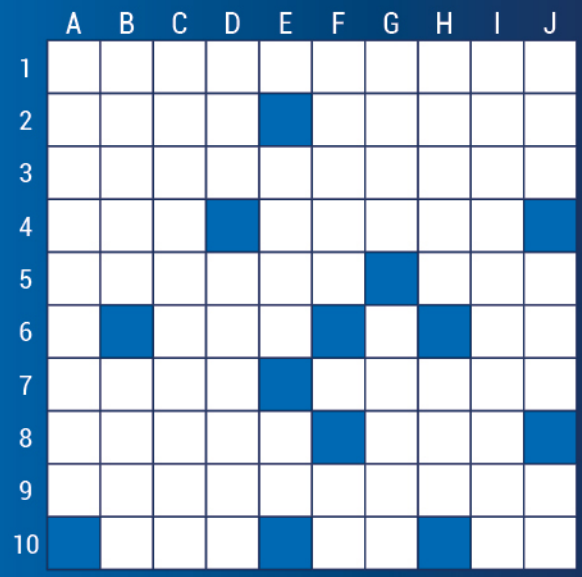

SOLUTION DU PROBLÈME 258

HORIZONTALEMENT

1) EMBALLAGES
2) LARDE - NOTA
3) ELARGISSES
4) MESS - SI
5) TEES - EVENT
6) OP – SPET - DE
7) RIDER - TARI
8) OREE - SEN
9) LAM - SURI
10) USUS - HEBE

VERTICALEMENT

A) ELECTORAL
B) MAL – EPI - AU
C) BRAME - DOMS
D) ADRESSER
E) LEGS - PRESS
F) ISEE - EU
G) ANS – VTT - RH
H) GOSSE - ASIE
I) ETEINDRE
J) SAS – TEINTE

NOTE de LECTURE

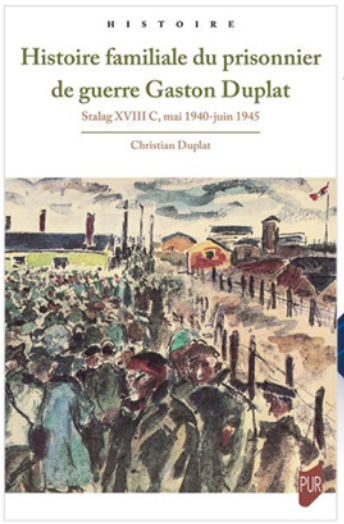

Histoire familiale du prisonnier de guerre Gaston Duplat

« Les douleurs d'hommes sont muettes », écrit le comité de rédaction de la revue Maintenir, revue de l'Amicale des anciens des Stalags XVIII, en évoquant le destin tragique des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi de Gaston Duplat – PG matricule 2977 détenu du 23 juin 1940 au 7 mai 1945 au camp de Coëtquidan (Morbihan), puis au Fronstalag 183 de Vannes, enfin au Stalag XVIII C de Markt Pongau (Autriche) – qui resta lui aussi pudique sur son histoire : un long silence jamais rompu. Un silence, mais deux carnets de captivité, plus de trois cents lettres, deux albums photographiques et un herbier annoté retrouvés dans les archives familiales après son décès et celui de son épouse. Ces documents furent le point de départ d'une longue enquête sur la vie de cette famille brutalement éclatée par la captivité du père. Essayer de reconstituer cette vie, de la comprendre au travers des mots et des archives ; tenter de ne pas seulement s'intéresser à l'histoire de la captivité, des Stalags et des Kommandos, mais aussi de se pencher sur une histoire singulière, de ne pas seulement s'intéresser au prisonnier matricule 2677 mais aussi penser à son épouse et à ses enfants, voilà l'objet de cet ouvrage.

Date de parution : 19/10/2023
Editeur : Presses Universitaires Rennes
Collection : Histoire
Prix FNAC : 26 €

Le PG CATM

72e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
DÉCEMBRE 2023 - N° 1052
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1er avril 1948.
Directeur de la publication : S. AUFFREDOU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org – Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros : 20 €)
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00

2 Jeans 29€

seulement au lieu de ~~79€~~
+2€ de frais de port

Coupe 5 poches, surpiqûres traditionnelles. Fermeture zip et boutons, 2 poches cavalières, poche ticket, 2 poches arrière. 100% coton, lavable en machine.

Coloris assortis : bleu et noir ; tailles du 42 au 56.

42 > 56

Fashion L'HOMME MODERNE

RECEVEZ VOS 2 JEANS AVEC LE CODE PRIVILÈGE **V2627**

0 892 680 165 Service 0,40 €/min + prix appel
7j/7 de 8h à 20h

lhommemoderne.fr/jeans323
Indiquez le code **V2627** dans votre panier

RCS Paris B 410 714 885

À retourner sous enveloppe affranchie à : Fashion - L'Homme Moderne - BP 10884 - 27008 Evreux Cedex

V2627-P4211

☐ **OUI**, je profite de votre offre de bienvenue et je reçois mon lot de **2 jeans denim** (1 lot par foyer) pour **29€** au lieu de ~~79€~~ **+ 2€ de frais de port.**

Je choisis ma taille : ☐ **42** (0263961) ☐ **44** (0263962) ☐ **46** (0263963) ☐ **48** (0263964) ☐ **50** (0263965) ☐ **52** (0263966) ☐ **54** (0263967) ☐ **56** (0263968)

Ci-joint mon règlement total de 31€ seulement par :

☐ Chèque à l'ordre de **FASHION - L'HOMME MODERNE**
☐ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° :

Date de validité : Cryptogramme au dos de ma carte : (indispensable)

Cette offre ne m'engage à rien d'autre. Valable 1 mois pour la France métropolitaine et Monaco, dans la limite des stocks disponibles. Expédition sous 6 jours maximum.

Mme/M. :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Pour mieux vous servir :
Téléphone : Date de naissance :
Email :

Date :

FASHION L'HOMME MODERNE

Signature obligatoire :

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Fashion L'Homme Moderne – Service clientèle – 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel actif de Reder SAS. Les 2 jeans sont de même taille et ne peuvent être vendus séparement, prix unitaire de chaque jean 39,50€.